



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 070-257002584-20210329-2021_20-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

Pouvoirs :

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN

Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN

Corinne BONNARD à Hervé PULICANI

Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

Etaient excusés :

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2021-20 : Délibération création d'un poste permanent pour régularisation

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Vu le budget de l'établissement,
- Vu le tableau actuel des effectifs de l'école départementale de musique,

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la situation de la secrétaire du pays Graylois sur le grade d'AAP 1ère classe, en poste depuis le 1^{er} novembre 2020, poste légalement créé uniquement dans le grade d'Adjoint administratif et d'AAP 2ème classe,

CONSIDERANT qu'il convient d'ouvrir le poste dans l'ensemble des grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif et ce à compter de la date de recrutement de l'agent soit le 1er novembre 2020.

Considérant que l'agent a effectivement exercé ces fonctions depuis cette date,

Ecole Départementale de Musique de la Haute-Saône
23 rue Lafayette - 70 000 VESOUL
Tél. 03 63 52 85 03
direction@edm70.fr - www.edm70.fr



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité:

- décide la création afin de régulariser la situation, à compter du 1^{er} novembre 2020, d'un poste à temps non complet à hauteur de 14/35^{ème} d'un temps plein :
 - dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :
 - Adjoint administratif,
 - Adjoint Administratif Principal de 2ème classe,
 - Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires étaient inscrits au budget,
- autorise Mme la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.